



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :

Valérie LIONNE

Tél : 04 73 99 35 09

Gwladys RAGON

Tél : 04 73 99 31 99

Mél : ce.dpe@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 16 mars 2021

Le recteur

à

POUR ATTRIBUTION

Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Madame la Directrice de Clermont Auvergne INP

Mesdames et Monsieur les DASEN,

Mesdames et Messieurs les IA-IPR,

Mesdames et Messieurs les IEN-ET/EG

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissement du second degré

POUR INFORMATION

Monsieur le Délégué régional académique adjoint au DRAFPIC,

Objet : Accès au corps des Professeurs Agrégés

Références :

Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2020

Note de service du 24 novembre 2020 publiée au BOEN n°47 du 10 décembre 2020

Lignes directrices de gestion académiques du 14 janvier 2021

Note de service académique du 29 janvier 2021

La publication des propositions du Recteur n'étant pas prévue par les lignes directrices de gestion, la mention « *Les propositions du Recteur seront publiées sur le site académique, le jeudi 15 avril 2021* » est supprimée.

Les personnels seront informés comme suit :

Le 15 avril 2021, les enseignants seront informés individuellement sur leur messagerie IProf de la suite réservée à leur candidature.

A compter du 16 avril 2021, chaque agent pourra consulter les avis portés sur son dossier.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Ressources Humaines,

Dominique BERGOPSOM